

### Les jeunes assurés optent pour des contrats d'entrée de gamme

Alors que les contrats individuels sont moins couvrants que les contrats collectifs (cf. fiche 8), parmi les assurés des contrats les plus souscrits, 71 % des assurés de moins de 25 ans bénéficient d'une couverture individuelle, contre 51 % des 25-59 ans. De plus, quand ils souscrivent un contrat individuel, 63 % des moins de 25 ans souscrivent un contrat d'entrée de gamme (classe E). Les jeunes assurés sont moins consommateurs de soins et éprouvent probablement donc moins le besoin de profiter de garanties étendues. Ce choix de contrat d'entrée de gamme peut également s'expliquer par des raisons financières, les assurés de moins de 25 ans ayant plus souvent des revenus modestes. Finalement, tous contrats confondus, 46 % des assurés de moins de 25 ans sont couverts par un contrat de classe E, contre 15 % des assurés de plus de 25 ans. Inversement, seuls 20 % sont couverts par un contrat de classe A ou B, contre 35 % des assurés âgés de 25 à 59 ans (tableau 1). Cette analyse est réalisée sur les assurés, c'est-à-dire les ouvriers droit. Une analyse réalisée sur l'ensemble des bénéficiaires (ouvriers droit + ayants droit) donnerait

sans doute des résultats différents, notamment chez les moins de 25 ans. Les informations nécessaires ne sont néanmoins pas disponibles.

### Les contrats collectifs permettent aux 25-59 ans de bénéficier de garanties élevées

Les contrats collectifs profitent surtout aux 25-59 ans. En effet, 49 % des assurés des contrats les plus souscrits de cette classe d'âges bénéficient d'une couverture collective, dont le niveau de garanties est élevé (contrats de classe A dans 47 % des cas). Quand ils souscrivent un contrat individuel (51 % des cas), 45 % souscrivent un contrat milieu de gamme (classe C). Finalement, contrats individuels et collectifs confondus, seulement 15 % des assurés de 25 à 59 ans sont couverts par un contrat d'entrée de gamme (E); 35 % bénéficient d'un contrat de niveau A ou B (tableau 1).

### Les plus âgés des assurés sont couverts par des contrats de moyenne gamme

La plupart des assurés de 60 ans ou plus ayant atteint l'âge de la retraite, seule une faible partie d'entre eux (12 %) bénéficient d'une couverture collective. Il s'agit probablement pour l'essentiel des

**Tableau 1 Niveau de garantie selon l'âge de l'assuré et le type de contrat**

Niveau de garantie	Moins de 25 ans			25 à 59 ans			60 ans ou plus		
	Collectif	Individuel	Ensemble	Collectif	Individuel	Ensemble	Collectif	Individuel	Ensemble
A	30	0	9	47	2	24	33	4	8
B	30	3	11	16	5	11	11	6	6
C	35	24	27	27	45	36	25	49	46
D	1	10	7	2	25	14	20	27	26
E	4	63	46	8	23	15	10	14	14
<b>Part dans l'ensemble des contrats</b>	<b>29</b>	<b>71</b>	<b>100</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>100</b>	<b>12</b>	<b>88</b>	<b>100</b>

En %

**Lecture** > En 2013, 71 % des assurés de moins de 25 ans sont couverts par un contrat individuel. Parmi eux, 63 % bénéficient d'un contrat de classe E.

**Champ** > Assurés des contrats les plus souscrits.

**Source** > DREES, enquête sur les contrats les plus souscrits, édition 2013.

salariés âgés. Malgré la loi Évin qui prévoit la portabilité des contrats collectifs et limite les hausses de primes lors du passage à la retraite, ce dernier se traduit tout de même mécaniquement par un renchérissement de la couverture complémentaire santé. Dans la plupart des cas, le montant des cotisations augmente et la participation financière de l'employeur n'est pas maintenue. En conséquence, de nombreux retraités renoncent à leur ancien contrat collectif et choisissent des contrats individuels offrant de moins bonnes garanties. Pour autant, malgré la tarification en fonction de l'âge qui conduit les plus de 60 ans à payer des primes plus élevées (cf. fiche 8), les garanties pour cette classe d'âges sont légèrement supérieures à celles des assurés en contrat individuel d'âge actif. Finalement, contrats individuels et collectifs confondus, la plupart des assurés de 60 ans ou plus sont couverts par des contrats milieu de gamme : 46 % bénéficient d'un contrat de classe C et 26 % d'un contrat de classe D (tableau 1). Malgré des besoins en santé plus importants, les assurés de 60 ans ou plus ont des garanties globalement moins élevées que ceux âgés de 25 à 59 ans.

Quel que soit le type de soins et tous types de contrats confondus, la hiérarchie entre les classes d'âges décrite précédemment est toujours respectée : les assurés de 25 à 59 ans sont, en moyenne en 2013, mieux remboursés que les assurés de 60 ans ou plus, qui eux-mêmes sont mieux remboursés que

les moins de 25 ans. Par exemple, pour une consultation de spécialiste avec dépassements d'honoraires facturée 60 euros, les assurés de 25 à 59 ans sont, en moyenne, remboursés 18 euros par leur assurance complémentaire contre 13 euros pour les 60 ans ou plus et 12 euros pour les moins de 25 ans. Même pour les prothèses auditives, produits bien fréquemment consommés par les personnes les plus âgées, et donc probablement ciblés par les contrats qui leur sont destinés, les remboursements sont, en moyenne, plus élevés pour les 25-59 ans (1 012 euros contre 928 euros pour les 60 ans ou plus, tableau 2).

### Entre 2008 et 2013, les niveaux de couverture par âge augmentent sensiblement

Les niveaux de couverture par âge ont augmenté entre 2008 et 2013 (graphique), principalement sous l'effet d'une recomposition du milieu de gamme sur la période. Pour les assurés de moins de 25 ans, la part des contrats de classe C a augmenté de 16 points entre 2008 et 2013, tandis que la part des contrats de classe D a baissé de 18 points. Pour les assurés de 25 à 59 ans, la part des contrats de classe C a augmenté de 9 points, tandis que la part des contrats de classe D a baissé de 14 points. Pour les assurés de 60 ans ou plus, la part des contrats de classe C a augmenté de 17 points, tandis que la part des contrats de classe D a baissé de 13 points. ■

**Tableau 2 Remboursement moyen des assurances complémentaires par types de soins et classes d'âges**

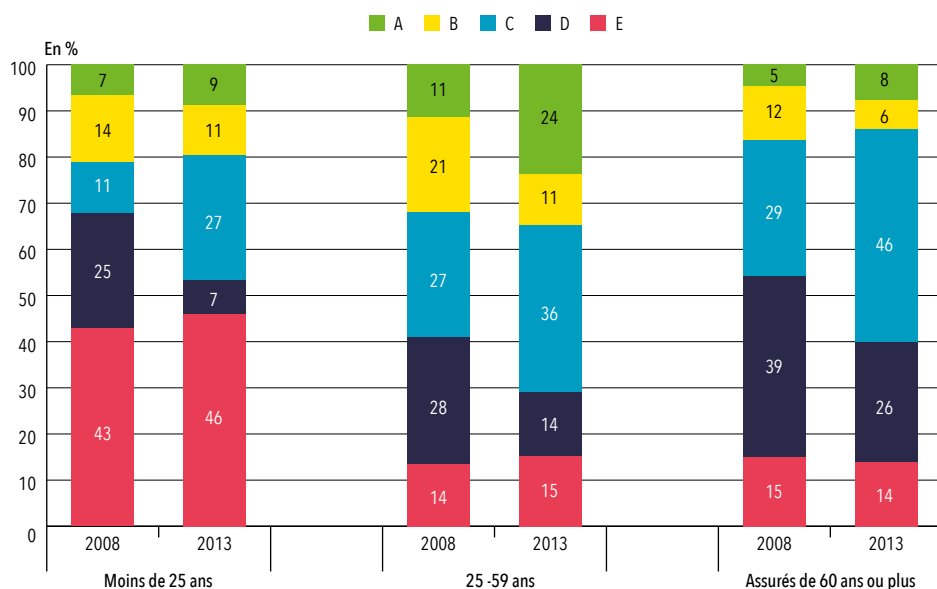
Type de soins	En euros		
	Moins de 25 ans	de 25 à 59 ans	60 ans ou plus
Consultation « spécialiste »	12	18	13
Honoraires chirurgicaux	117	192	135
Prothèse auditive	585	1 012	928
Optique complexe	237	361	282
Optique simple	155	230	181
Prothèse dentaire	180	285	260
Orthodontie	183	316	253
Implant	122	351	331

**Note** > Pour le détail des soins de référence et de leur tarif voir les fiches 14 à 17.

**Champ** > Assurés des contrats les plus souscrits.

**Source** > DREES, enquête sur les contrats les plus souscrits, édition 2013.

**Graphique** Évolution entre 2008 et 2013 des niveaux de garanties, selon l'âge des assurés



**Lecture** > En 2008, 43 % des assurés de moins de 25 ans étaient couverts par un contrat de classe E contre 46 % en 2013.

**Champ** > Assurés des contrats les plus souscrits.

**Source** > DREES, enquête sur les contrats les plus souscrits, éditions 2008 et 2013.